



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 11 / 05 / 2023

Dossier complet le : 11 / 05 / 2023

N° d'enregistrement : 2023_7126

1 Intitulé du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

KER SHADE 8

Raison sociale

KER SHADE 8

N° SIRET

8 2 5 2 8 8 9 1 3 0 0 0 4 9

Type de société (SA, SCI...)

SARL

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Baron

Prénom(s)

Gildas

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|-----------------------------------|--|
| 30 | Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement) de puissance supérieure à 300 kWc et inférieure à 1 MWc. |

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'implantation d'un mini parc photovoltaïque au sol d'une puissance de 999 kWc dans la partie Est de la parcelle ZC 40 de la commune de Saint-Souplet. Le terrain correspond à un délaissé ferroviaire d'une ancienne desserte locale. La gare de Saint-Souplet était située sur cette parcelle.

Le bâtiment a été démantelé et la parcelle est en partie devenue une décharge sauvage (cf. Annexe 8).

La partie Est du terrain a été choisie car c'est celle qui est située le plus loin de l'ancienne voie ferrée, devenue aujourd'hui un chemin de randonnée. A la demande du maire de la commune, un retrait de 15 m est prévu entre ce chemin et la bordure Ouest de la centrale.

L'installation offrirait un moyen de valorisation de ce foncier reconnu dégradé en produisant une électricité renouvelable et bas carbone. Par ailleurs, la mise en place du parc et sa télésurveillance éviterait que ce terrain en Znieff de type 1 fasse de nouveau office de décharge sauvage.

4.2 Objectifs du projet

L'implantation de cette centrale va dans le sens des objectifs nationaux de production d'énergies renouvelables. La Programmation pluriannuelle de l'énergie chiffre en effet une cible de 35 à 44 GWc de capacité installée de photovoltaïque pour 2028.

Par ailleurs, le SRADDET de la région Hauts-de-France adopté en 2020 vise une production de 878 GWh d'électricité solaire photovoltaïque en 2026 et 1778 en 2031.

Au niveau national comme régional, le développement du solaire doit se faire en priorité sur les parkings et les terrains urbanisés, ou dégradés, comme c'est le cas ici.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés sur une durée d'environ 3 mois compris entre les mois de septembre et mars, pour éviter les périodes de sensibilité de la faune. Ils seront décomposés comme suit :

1. Débroussaillage éventuel du terrain
2. Pose d'une clôture adaptée pour le passage de petites faunes terrestres.
3. Aménagement de la piste de circulation et réalisation des tranchées.
4. Implantation des pieux battus (via enfonce-pieux hydrauliques) des structures photovoltaïques
5. Pose des structures et panneaux photovoltaïques
6. Pose et raccordement des onduleurs
7. Pose et mise en service de la citerne incendie
8. Raccordement sur le réseau ENEDIS dont une ligne HTA 20kv souterraine passe à 350m, au croisement de la Rue de la Cavée et de la Rue de Saint-Crépin.
9. Mise en place d'une haie brise-vue pour éviter tout impact paysager de l'installation.

Au vu de la proximité de la situation du projet dans la ZNIEFF Haute vallée de la Selle en amont de Solesmes, une attention particulière sera portée sur l'absence totale de rejet direct dans le milieu, y compris les eaux de lavage du matériel (outil, véhicule etc.). Des bacs de rétention seront utilisés pour tout stockage de liquide pendant les travaux, et les installations de chantier seront protégées contre tout risque de ruissellement et d'infiltration. Tous les déchets issus des travaux, qu'ils soient solides ou liquide (type vidange) seront récupérés dans des bennes et fûts étanches, à l'abri des intempéries et seront ensuite évacués vers les filières de traitement adaptées. Un kit antipollution sera présent sur le site pendant la durée du chantier en cas d'incident.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La totalité de la production sera injectée sur le réseau public d'Enedis.

La supervision du site sera réalisée à distance. Une maintenance sera réalisée par des techniciens de Générale du Solaire.

Elle peut être :

- Préventive : 1 à 2 passages par année pour nettoyer (à l'eau claire) et vérifier l'état des modules
- Curative : en cas de matériel défectueux (panneaux, câbles, transformateurs ...), les équipes de maintenance interviennent sur le site pour remplacement.

Les équipes accéderont au terrain avec un véhicule léger.

Les précautions prises en phase de travaux seront maintenues en phase d'exploitation. Dans l'hypothèse où malgré les précautions prises, une pollution était déversée, Générale du Solaire mettrait en place un plan d'urgence de gestion de la pollution concernée afin de minimiser l'ensemble des impacts sur l'environnement.

Pour limiter les impacts sur les continuités écologiques (site hors réservoir de biodiversité ou corridor écologique), la clôture sera équipée de passages à faune pour permettre la circulation de la petite et moyenne faune.

A la fin de l'exploitation de la centrale, celle-ci sera intégralement démantelée.

À l'issue de la phase d'exploitation, le projet sera entièrement démantelé, en respectant les mêmes précautions qu'en phase travaux. Les modules photovoltaïques sont presque entièrement recyclables, et l'ensemble des équipements seront recyclés ou valorisés selon les filières approuvées.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet nécessitera une Déclaration Préalable (Décret n° 2022-1688 du 26 décembre 2022).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|--|----------|
| Surface totale de la parcelle | 4,503 ha |
| Surface totale de la centrale photovoltaïque | 0,849 ha |
| Puissance de la centrale | 999 kWc |
| Production d'électricité annuelle estimée | 1,13 GWh |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " E Lat. : ° , " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet se trouve au sein de la ZNIEFF de type I Haute vallée de la Selle en amont de Solesmes (n° 310013701). Il occupera environ 0,08% de la surface de la zone. La situation du projet et son impact potentiel sur la ZNIEFF est présentée en Annexe 8. Sa situation par rapport aux autres ZNIEFF est en Annexe 6. |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune zone humide potentielle ou avérée n'a été identifiée sur le site d'étude (cf. Annexe 8). |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune de Saint-Souplet est couverte par le PPRI de la vallée de la Selle et de ses affluents. |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Approuvé le 16/06/2017. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le terrain est dégradé et a été utilisé comme décharge sauvage. Il n'y a cependant pas eu de relevé faisant état de pollutions des sols. |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------|
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Cf. Annexe 6. |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'ancrage par pieux battus n'induit pas d'imperméabilisation des sols. L'eau peut s'écouler entre les panneaux et s'infiltrer dans le sol, et aucun drainage n'est réalisé. Le projet n'est donc pas de nature à modifier la masse d'eau souterraine, que ce soit en phase travaux ou exploitation. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La technique d'ancrage par pieux battus induit très peu de matériaux de terrassement excédentaires en phase de construction. Les éventuels excédents issus des excavations seront ré-employés localement pour l'aménagement de la piste de circulation. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Aucun prélèvement de ressource et aucun impact sur les équipements d'assainissement ou eau potable. |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La couverture herbacée du terrain sera maintenue. Quelques tassements pourront avoir lieu en phase travaux, mais ils ne seront pas de nature à impacter durablement ce sol dégradé. L'aménagement du parc photovoltaïque ne dénaturera pas le sol existant. La végétation pourra continuer de se développer sous les panneaux, permettant à la faune des milieux ouverts et semi-ouverts de coloniser le site (passages à faune dans la clôture). |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel | |
|-------------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------------|--|--|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Un trafic régulier n'aura lieu que lors de la phase chantier, qui durera moins de quatre mois. Il restera par ailleurs limité, dans une proportion qui ne sera pas de nature à impacter les voies de circulation locales. En phase exploitation, la venue des techniciens de Générale du Solaire pour la maintenance n'aura lieu qu'une à deux fois par an, avec un véhicule léger. | |
| | Est-il source de bruit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les seules nuisances sonores potentielles sont liées à la phase chantier. Elles seront de faible ampleur et auront lieu en période diurne. | |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | | |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | |
| | Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | | Engendre-t-il des rejets liquides ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | | Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|------------------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le terrain sur lequel le projet est prévu est dégradé et ne fait l'objet d'aucune valorisation. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'analyse réalisée par Générale du Solaire permet de conclure que le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale. Il répond à la fois à une volonté territoriale de revalorisation d'un délaissé ferroviaire et aux critères de faisabilité d'un projet photovoltaïque au sol. Il permet par ailleurs de contribuer aux objectifs ambitieux de transition énergétique et prend place au sein d'une ancienne décharge sauvage, sans valorisation particulière. Il constitue ainsi un terrain dégradé, terrains prioritaires lors des appels d'offres de la PPE.

Malgré une localisation au sein d'une ZNIEFF de type I, ce projet de moins de 1ha n'est pas susceptible d'impacter significativement la zone de plus de 1 000 ha. Aucune des espèces déterminantes de la Znieff n'a été relevée sur la zone d'implantation, et celle-ci ne revêt pas les caractéristiques de l'habitat dans lequel ces espèces se développent.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié . | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet | | |
|-------|--|-------------------------------------|
| 1 | Annexe 7 : Cas de la ZNIEFF 310013701 - Haute Vallée de la Selle en amont de Solesmes | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Annexe 8 : Évolution de la parcelle dans le temps (photographies aériennes entre 1949 et 2021) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Annexe 9 : Attestation du maire sur la nature du terrain (délaissé ferroviaire) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | | <input type="checkbox"/> |
| 5 | | <input type="checkbox"/> |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /

Gilda
S
Baron

Signature numérique de Gildas Baron
Date : 2023.04.20 15:38:10 +02'00'

Signature du (des) demandeur(s)